



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-07 - POLITIQUE INCITATIVE À L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-07 RELATIF À UNE POLITIQUE INCITATIVE À L'ACHAT DE PRODUIT D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

QUE le Règlement 2024-07 - Politique incitative à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables modifiant et abrogeant le règlement 2022-07 relatif à une politique incitative à l'achat de produits d'hygiène féminine durables a été adopté lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 16^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024.

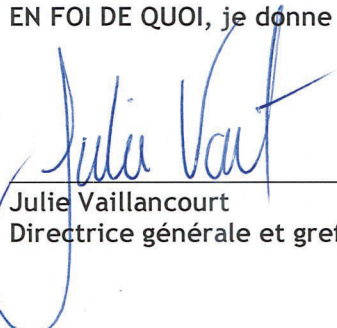


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 16^e jour du mois de septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de septembre 2024.



Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière